

REPONSE DU MODEM AU QUESTIONNAIRE DE LA CRCI HN

En matière d'infrastructure de transport au bénéfice de entreprises, les principales positions et propositions du Modem régional sont les suivantes :

Nous sommes favorables, pour le transport des marchandises, au développement, lorsque cela est possible, du transport fluvial . L'axe fluvial Le Havre/Rouen/Paris doit retrouver son activité et le transport fluvial, la priorité chaque fois qu'il s'agit de convoier des marchandises ne présentant pas de nature urgente. Il faut pour cela assurer les aménagements nécessaires sur cet axe. La région doit en prendre sa part, en complément de l'Etat.

Nous sommes favorables au contournement de toutes les grandes agglomérations par les poids lourds. C'est une mesure de fluidité pour le transport, d'hygiène pour la population et de sécurité pour tout le monde.

Pour le reste, nous pensons qu'une modernisation de la ligne SNCF devra prendre en compte les exigences du fret.

En matière de développement de la formation : Nous demandons un fort accroissement de l'offre de formation par l'alternance, dans tous les domaines professionnels, à tous les niveaux et pour tous les âges. En 4 ans l'offre régionale de formation professionnelle dans le cadre des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) devrait être augmentée de 50% . Cette mesure est tout à fait réaliste et finançable sans difficulté

Nous demandons un très fort accroissement de la participation de CR au financement de la formation des salariés des entreprises de moins de 25 salariés. A ce jour, seuls, 0,87% du budget formation disponible (87 M€) est consacré aux salariés en activité. Nous pensons qu'il ne faut pas attendre qu'un salarié soit chômeur pour contribuer à sa formation et qu'il convient de faire le constat qu'une toute petite entreprise n'a, le plus souvent, pas les moyens, ni prospectifs, ni économiques ni intellectuels pour assurer le développement nécessaire de la compétence de ses salariés; Il convient donc de l'y aider en respectant les prérogatives du chef d'entreprise.

En matière de **développement économique**, nous demandons une implication beaucoup plus forte de la Région. Cette implication doit, de notre point de vue, de développer sur deux axes.

1. Le développement du rôle de chef d'orchestre et de chef de projet de la politique économique et industrielle de la région. Sans tomber dans le dirigisme et en travaillant en concertation avec tous les partenaires concernés, dont, bien sûr les Chambres. **La Région doit se doter d'une politique économique et d'une politique industrielle** . Elle doit ensuite impulser et coordonner des initiatives liées à cette politique.

Cette politique doit avoir pour objet de **stopper la désindustrialisation**, de maintenir la compétence de haut niveau de notre région en **sous-traitance**, et de protéger les Petites

entreprises qui constituent le substrat de l'emploi industriel dans notre région. Elle doit viser à terme à faire revenir dans la région des donneurs d'ordre industriels capable d'alimenter les entreprises régionales.

2 Un second axes basé sur une politique d'appui à l'économie et aux entreprises régionales. La région doit déployer une politique active dans ce domaine :

- En aidant à **la reprise ou à la transmission d'entreprise**. De nombreux chefs d'entreprise sont en âge de partir en retraite. Les enfants ne sont pas toujours intéressés, ou compétents pour reprendre l'entreprise, mais souvent ne peuvent faire autrement faute de système un peu organisés de transmission d'entreprise. Quelques structures existent, elles se plaignent du manque de moyens. On ne peut pas confier ce travail à la seule responsabilité des banques...
- En attirant dans les régions **de nouvelles entreprises** et en favorisant l'implantation de nouvelles productions. Notre région a de gros atouts, encore faut il les vendre. Ce n'est certes pas aisé mais si d'autres régions comme le Nord ou Poitou-Charentes réussissent, il n'y a pas de raison de baisser les bras. Il est essentiel que cette mission soit confiée à des gens venant de l'industrie et libres de toute influence spécifique. Il n'en manque pas de très bons.
- **En réservant les aides de la région aux petites** entreprises. Nous ne pensons pas que ce soit la subvention de 12 ME versée par la Région à Renault qui ait décidé le Groupe Renault, groupe mondial, à installer la fabrication de son nouveau moteur R9M à Cléon. Ce genre de décision résulte de considérations analysées au niveau mondial. Cette affaire nous paraît même un dangereux précédent et nous nous félicitons qu'un projet équivalent d'aide à Total ait été bloqué. Ces groupes peuvent vivre sans l'aide de la Région. Pour une petite entreprise, une aide peut, au contraire s'avérer déterminante, soit pour passer un mauvais cap conjoncturel, soit pour développer un projet qui bénéficiera à l'emploi dans la région.
- **En aidant à l'embauche**. Le paradoxal de la situation est que, dans ces petites entreprises, le travail ne manque pas actuellement (sauf cas particulier...) et que les rythmes de travail sont élevés et parfois justifieraient une embauche, ou deux. La crainte de l'avenir, la faible visibilité des carnets de commande sont aujourd'hui les principaux obstacles à des décisions qui engagent les couts de l'entreprise sur une longue durée. C'est pourquoi, et c'est notre proposition la plus importante dans le domaine, que la région prenne en charge pour le entreprises de – de 50 salariés et sous forme d'une prime versée sur 2 années, **80% des charges patronales qui seraient générées par 1 ou 2 créations d'emploi, en CDI**. Cette prime pourrait être portée à 100% pour les embauches de publics les plus fragiles.

Le développement durable :

De notre point de vue, il n'y a pas d'antagonisme entre développement économique et développement durable. Les grandes entreprises inscrivent déjà, depuis plusieurs années leur

gouvernance, comme la loi RNE leur en fait, en pratique, l'obligation, dans le cadre des exigences des principes de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Elle en ont les moyens en compétences et en finances et il n'existe pas, à notre connaissance dans la région, de situation digne d'être dénoncée venant d'elles, sauf peut-être la façon de traiter la sous-traitance pour certaines d'entre elles.

Pour les petites entreprises, qui ont déjà dû faire face à la montée des exigences de qualité et à un accroissement de la complexité juridique, les choses sont plus complexes et souvent perçues par les chefs d'entreprises comme une série de contraintes. La diminution des rejets polluants, le remplacement des procédés générant des nuisances par des procédés en générant moins, la prise en compte de la sécurité environnementale n'en sont pas moins un impératif. Il sera cependant nécessaire de prendre un peu de temps et d'accompagner les petites entreprises dans ces transformations pour lesquelles elles ne sont pas toutes préparées. Nombre d'outils d'accompagnement existent dans la région, il faudra les soutenir, voire les accroître en nombre et en moyens afin d'obtenir le résultat nécessaire sans laisser d'entreprises en chemin.

Enfin, le modém est favorable à une unification des régions haute et basse Normandie et s'est déjà exprimé à plusieurs reprises sur la question.